

PROCES-VERBAL DE LA REUNION

N° 2025-01

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU CCAS

EN DATE DU 19 MARS 2025

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION s'est réuni sous la présidence de
Mme CHAVEROT Véronique, Maire, Présidente du Conseil
d'Administration,

Etaient présents :

**M. PALAIS Jean-Claude
Mme ESCOFET Danièle
M. POIRON Jean-Pierre**

**Mme VIAL Simone
M. SERRAILLE Michel
M. JACQUEMOT Jean-Paul
M. POMMIER Philippe**

Excusée : COLLON Colette

Secrétaire de séance : ESCOFET Danièle

Ordre du jour du 05 novembre 2024

Approbation du PV des derniers procès-verbaux

- **EHPAD**

- ERRD 2024
- EPRD 2025
- Projets 2025
- Renouvellement CPOM et réactualisation du projet d'établissement.

- **CCAS**

- Approbation du CFU
- Approbation du Budget prévisionnel
- Bons de Noël : 13 euros pour le CCAS
- Transfère des indemnités de Bernadette GARCIA à Erwin LYONNET
- **Questions diverses**

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

M. PERONNET, Directeur de l'EHPAD de Violay présente les points suivants :

I - EHPAD

1/ ERRD 2024 :

Présentation de la synthèse de ce rapport sur l'ERRD 2023 :

- Taux d'occupation de l'EHPAD sur 2024 : 99 % (= 2023) avec 22 résidents originaires de la commune.
- Les mouvements de l'année : 12 sorties pour 12 entrées
- La moyenne d'âge de nos résidents est de 78.5 ans ;
- Les demandes d'admission au cours de l'année : 123 (145 en 2023). Elles arrivent majoritairement (99 %) de la plate-forme « Via trajectoire » ;
- Le personnel : 42,6 ETP au 31/12/2024. Le taux d'absentéisme s'élève à 3,3 % en 2024 (6.13 % en 2023). Ce chiffre est tout à fait correct et le nombre de jours

d'absence AT-MP est = à 0 en 2024, ce qui marque les excellentes conditions de travail au sein de la structure.

- La formation : 105 jours au total en 2024 avec le plan de formation individuel et le collectif.
- Point sur l'alimentation : La moyenne de repas par jour réalisée est à 115. Ce chiffre est hors cantine : 32 repas en moyenne au niveau des enfants (= 2023). Le budget « alimentation » a augmenté en 2024 pour un coût moyen de repas à la journée qui est de 7.75 € (contre 7,44 € en 2023). On reste sur une maîtrise globale du coût de la journée alimentaire grâce à notre fonctionnement en interne et le travail important fait dans la gestion des commandes par le chef cuisinier (citer l'exemple comparatif des établissements en cuisine externalisée).

Le résultat financier de la section d'exploitation :

Total des charges : 2 746 430.22 € / Total des produits : 2 722 704.19 €

Le résultat global est de : - 23 726.03 €

Les dépenses :

Les charges afférentes à l'exploitation courante augmentent de 1.5 % en 2024 (augmentations principales des coûts alimentaires, des fournitures d'entretien et de l'énergie).

Les dépenses afférentes au personnel augmentent de 2.1 %. Cela montre l'importance de la stabilité du personnel en lien avec un faible taux d'absentéisme. Les dépenses afférentes à la structure sont en augmentation de 7.8 % entre 2023 et 2024. Certaines augmentations feront l'objet de négociations en 2025 au niveau des prestataires de services.

Le montant total des provisions pour charges s'élève à **197 000 € à la fin de l'exercice 2024**. Nous avons réalisé des reprises de provisions conformément à la réalisation de l'extension de l'EHPAD, dans le suivi du PPI validé par le Département.

Les recettes :

Les produits de la tarification sont en augmentation de 4 % (impact principal du taux d'occupation de la structure).

Affectation des résultats : Je propose que le résultat 2024, soit – 23 726,03 €, soit inscrit au titre de la réserve de compensation : 156 810.89 € - 23 726,03 € = **133 084,86 €**

Le tableau de financement 2024 :

- Ressources : 130 489,77 €
- Emplois : 69 863,36 €

- La CAF 2024 est déterminée à 5 425,35 €.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le l'ERRD 2024.

2/ EPRD 2025 :

L'arrêté de tarification du Département a été envoyé début mars 2025 pour une modification des tarifs au 01/03/2025. Le montant des charges nettes a évolué de 1.50 %. Le taux directeur du département est de + 1,5 %.

Le forfait global « dépendance » évolue de 0,22 % avec une évolution de 1.5 % des coûts de dépendance.

- Hébergement : 1 304 462,01 €
- Dépendance : 349 130.80 €
- Soins : 1 037 196,67 € (base 2024)

Montant global des recettes et des dépenses de fonctionnement : 2 690 789,48 €.

Pour notre structure, le prix de journée 2025 est le suivant : 61,02 € + le ticket modérateur GIR 5-6 = 5,55 € = 66,57 € par jour.

Tableau de financement :

Emplois = dépenses = 73 102,81 € (1641 : 13 102,81 € emprunts et comptes 21 : 60 000 €).

Ressources = recettes = 104 665,92 € (10222 : 70 515,92 € FCTVA et 032 : 34 150 € CAF).

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le l'ERPD 2025.

3/ PROJETS EN COURS 2025 :

° **Salle de restaurant** : Changement du mobilier de la salle : tables et chaises type « bridge » qui ont 15 ans. Etude faite et devis auprès de 3 fournisseurs : Mobilier Jaroza à Civen, Mobilier des Berges de la Loire à Retournac et BPTC à St Chamond. L'entreprise Jaroza a été retenue pour ce projet. Elle a répondu à la commande en matière tarifaire et au niveau des produits. Projet qui s'élève à 19 600 €. Pour le mobilier existant, les chaises sont en mauvais état. Je propose que les tables soient récupérées (personnel, besoins au niveau de la commune, associations).

° **Prévision de rénovation des chambres** : continuité des rénovations, une chambre est en cours en mars 2025.

° Prévision de rénovation et agrandissement des vestiaires du personnel par récupération de la cantine scolaire.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve les différentes actions énoncées.

4/ DIVERS :

° Renouvellement du CPOM et réactualisation du projet d'établissement :

- Prévisions de dates : 15/04/2025 : Visite médecin ARS pour détermination de la coupe PATHOS.
- 22/04/2025 : Visite médecin CD pour mise à jour et validation du GMP.
- 15/05/2025 : Visite des financeurs : ARS et Département pour les négociations concernant le renouvellement du CPOM : objectifs CPOM en cours et détermination des nouveaux objectifs.

II - CCAS

Vote du CFU 2024 – Budget CCAS :

Madame la Présidente présente effectue un bilan financier de l'année écoulée. Elle présente un tableau reprenant les résultats pour la clôture du budget 2024.

Madame la Présidente souligne le fait que le budget 2024 est clôturé avec un excédent total de 28 349.53 € dû principalement par la maîtrise des dépenses publiques.

Pour 2024, les deux sections se révèlent excédentaires avec un résultat de 16 818.64 € pour le fonctionnement et 11 530.89 € pour l'investissement.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		17 020,90 €		12 421,41 €		29 442,31 €
Part affectée à investiss						
Opérations de l'exercice	58 635,54 €	58 433,28 €	890,52 €		59 526,06 €	58 433,28 €
Totaux	58 635,54 €	75 454,18 €	890,52 €	12 421,41 €	59 526,06 €	87 875,59 €
Résultat de clôture		16 818,64 €		11 530,89 €		28 349,53 €
Besoin de financement						
Excédent de financement				11 530,89 €		
Restes à réaliser DEPENSES						
Restes à réaliser RECETTES						
Besoin total de financement						
Excédent total de financement				28 349,53 €		

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le CFU 2024.

Vote du budget primitif 2025 – CCAS :

Madame la Présidente expose au cours de cette réunion le budget primitif 2025 du CCAS. Il est présenté en comparaison à celui de l'année précédente.

Les principaux éléments du budget primitif du CCAS ont été présentés. Ce budget a été élaboré en tenant compte des projets et priorités définies lors des précédentes réunions ainsi que des besoins spécifiques du CCAS.

Madame la Présidente a présenté l'ensemble des prévisions article par article et, chapitre par chapitre, de façon à détailler entièrement le nouveau budget.

<i>Sections</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
<i>Fonctionnement</i>	<i>79 098.64 €</i>	<i>79 098.64 €</i>
<i>Investissement</i>	<i>15 892.73 €</i>	<i>32 371.53 €</i>
<i>Total</i>	<i>94 991.37 €</i>	<i>111 470.17 €</i>

Le budget du CCAS a été approuvé avec un excédent d'investissement résultant du bon résultat de clôture de l'année précédente

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le budget primitif 2025 comme présenté ci-dessus.

Bon de Noël :

Madame la Présidente expose à l'assemblée que le CCAS participe avec plusieurs associations locales aux bons de Noël. Elle précise que seules les personnes âgées de 70 ans peuvent prétendre à ce bon.

Ainsi, 236 personnes peuvent prétendre au bon de Noël au titre de l'année 2024. Madame la Présidente propose au conseil de verser en conséquence la somme de 3 068 € à l'association des commerçant qui en ont fait l'avance.

Elle propose à l'assemblée d'approuver l'attribution à l'association des commerçant de Violay une subvention de 3 068 €.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve l'attribution de la subvention.

Fait en Mairie, le 19 mars 2025,

La secrétaire de séance
ESCOFET Danièle



La Présidente du CA du CCAS
Véronique CHAVEROT.

